



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 24/07/2026

Étiquette d'identification:

Marque et type d'appareil de mesure:

Date rapport: 27/07/2026

Inspecteur: Ludovic Morelli

N° TVA:-

Numéro de serie:

Mentor:

Référence client:

Installateur: -

Adresse de l'installation

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

Pays

Rue Emile Vandervelde

10

4520

Vinalmont

Belgique

Propriétaire

Nom

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

Pays

Installateur

Nom

N° TVA

Numéro de téléphone

E-mail

Type : maison

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:

EAN : 54

N° compteur: : 64840938

Type de contrôle:

Distributeur: RESA

Nombres tableaux: 1

Prise de terre: Boucle

Ri général: 6,04 MΩ

OK

Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5, et 4.2,4.3,

Tension: 3N400V

Nombre de circuits: 25

RE: 7,91 Ω

OK

Liaison comp / tableau: 16 mm²

Protection Max: 40 A



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tous	OK	OK

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
30	40		22,5kA2s (3000A)	A		OK	OK
DESCRIPTION INSTALLATION							
Nombres circuits		Curve	Protection IN (A)	(autres)		P	Section (mm²)
16		C	16			2	-
2		C	2			2	-
4		C	20			2	-
1		C	20			3	-
1		C	10			2	-
1		C	10			2	-
Contrôle visuel (général)	OK		Contact direct	OK		Contact indirect	OK
Raccordement	OK		schéma en annexe par Aceg asbl NA				
Liaisons équipotentielle	PB		Section des conducteurs	OK			
Continuité	OK		Éclairage / machines	NVT			

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I1.02 Le schéma unifilaire de l'installation ne correspond pas à la réalité. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I1.04 Plan de position de l'installation n'est pas présent ne correspond pas à la réalité. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I6.01 Le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel au début de l'installation domestique n'est pas scellable. (Livre 1 Sous-section 4.2.4.3.)
- I8.08 Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés. (Livre 1 Sous-section 5.2.9.3, et 5.2.9.6.)
- I8.18 Le code de couleur du ou des conducteurs doit être respecté. La combinaison de couleurs mentionnée doit être présente sur toute la longueur du ou des conducteurs isolés. (Livre 1 Sous-section 5.1.6.2.)
- N3 II n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

Code couleur non conforme.

CONCLUSION

☒ **L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.** Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 24/7/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- En outre pour les installations domestiques:
- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
 - le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 12:47 à 13:24

L'inspecteur Ludovic Morelli

Ludovic Morelli
ACEG VZW - #538

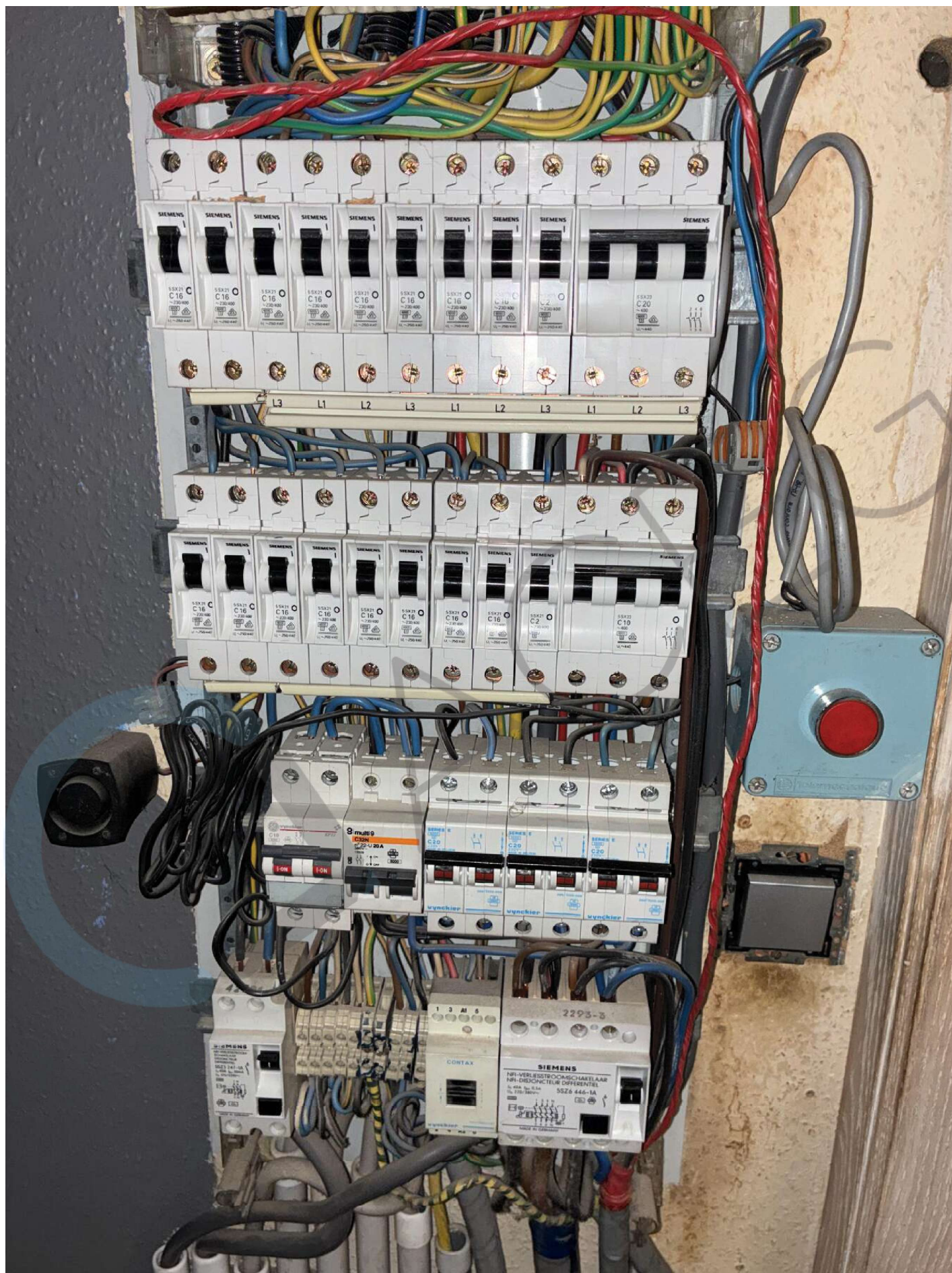
Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site
www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:		
Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.



















contactez le Télé Appel "DEF
TELEDIS"
Tél. : 041



RAPPEL



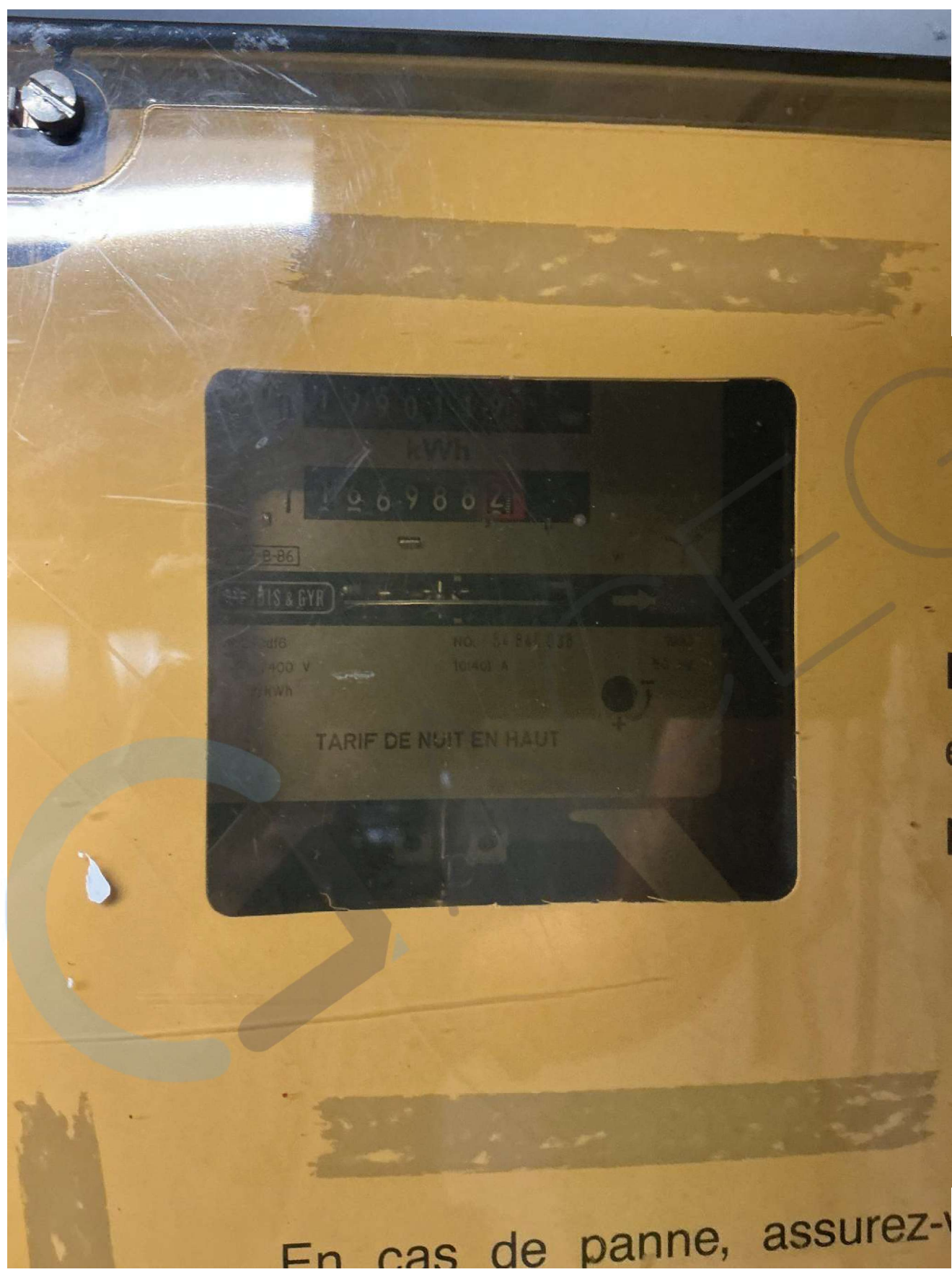
Ne pas enclencher avant l'obtention du
proces-verbal de conformité de l'installation électrique.

DISJONCTEUR SECTIONNEUR **teco**
VERT VISIBLE = COURANT COUPE
GROEN ZICHTBAAR = STROOM ONDERBROKEN
DS IV/3 N° 9305 2107
Im 100 A 10000
15/40 A 400 V
KAT. 15/40 A 400 V



L'app
à l'in
indiqu
est c
Pour
relevé

Les bornes situées à la partie inférieure du c
dans un petit boîtier sont reliées à un contact
libre de tension qui se ferme pendant les heu
du "tarif réduit", permettant ainsi une comman
extérieure (par ex. un contacteur de chauffe-ea

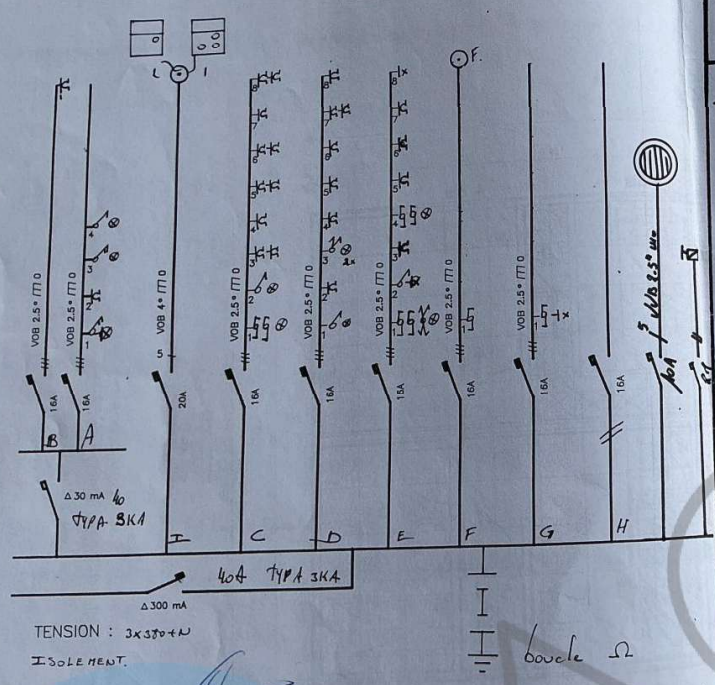






GENSON.

SCHEMA UNIFILAIRE



TENSION : 3x380+10
ISOLEMENT.



** [REDACTED] **	
N° 43060	Date 22/2/93
Type	Pays B
Réf. GENSO 060	Arch. ROSIM D
	Vend. KLEIN M

DOSSIER ELECTRIQUE.

CLIENT : M. J. M. Christophe Genson
Tél. : privé : 04 11 75 42 36
bureau :

DOMICILE : code postal et localité 4400 Fleurance Haute
rue et numéro Tr. du Loup, 7

CHANTIER : adresse complète rue Vandervelde lot 1
4520 Vinalmont
(Wange)
AV MICHAUX 1698

Date : 11/05/93
pour JUMATT

Modifications :

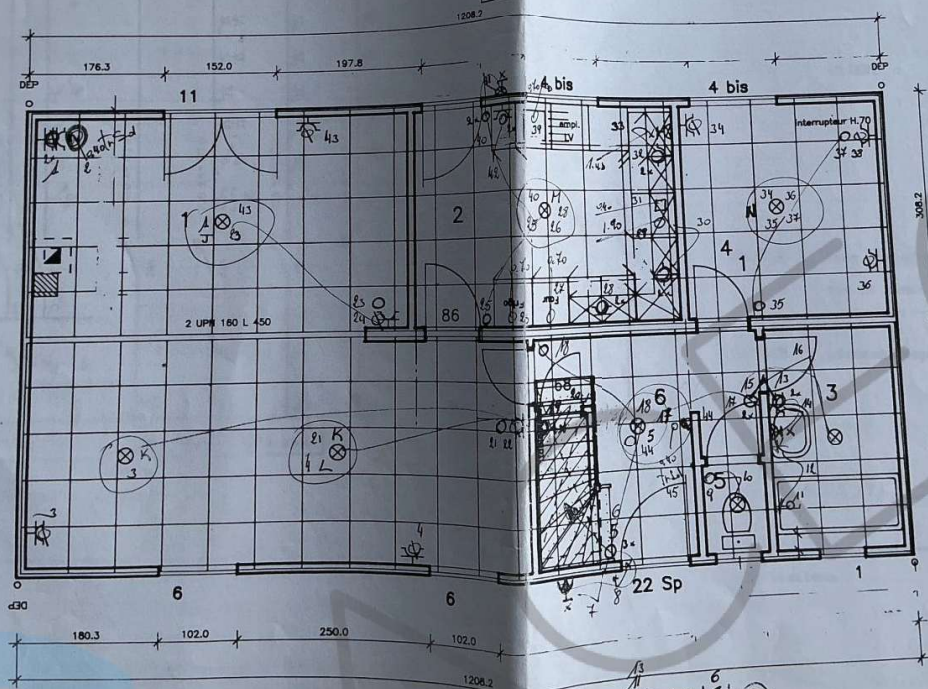
93060 B

3x380+N

29
38
|B|C|P|I| (R)
39 M 31
24

1. S. de B. - wc
2. p. L.V.
3. Cuisine
4. Living
5. Hall. chi
6. étage
7. Cave
8. Réserve
9. 11 pl. chauff. four
12. 14 boiler
15. cont boiler

GENSON 93
rez



13
14
|A|D|E|F| (Q)
9 L O P
J N (R)

